

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Mathématiques et Applications** parcours **Calcul Scientifique – Statistique – Analyse des Données** en formation initiale pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 8

Président du jury : Emmanuel CREUSE

Membres du jury :

- Yacouba BOUBACAR MAÏNASSARA
- Pierre-Marie BUSI
- Nathalie CAUDER
- Andrès LOPEZ-LOPERA
- Mamadou N'DIAYE
- Lucas REDING
- Juliette VENEL

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 7 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA



Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Transport, Mobilités, Réseaux parcours Électromobilité** en formation **par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 7

Président du jury : Frédéric JENOT

Membres du jury :

- Philippe CHAMPAGNE
- Meriem CHRIFI ALAOUI
- André DUBOIS
- Marc DUQUENNOY
- Grégory FLIPPE
- Frédéric JENOT
- Sofiane GHENNA
- Laurent GILLET
- Sylvie PETITJEAN
- François PRORIOL

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 25 octobre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats** parcours **E-Logistique** en formation **initiale, continue et par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 7

Président du jury : Yassin Idel Mahjoub

Membres du jury :

- Abdelghani Bekrar
- Tarik Chargui
- Igor Crevits
- Yassin Idel Mahjoub
- Mustapha Ratli
- Héloïse Thomas

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 20 Décembre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Génie Civil** parcours **IN2C** en formation **continue** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 8

Président du jury : Pascal TONARELLI

Membres du jury :

- S. BEANEY
- A. BOULEKBACHE
- H. BOULEKBACHE
- E. HENRY
- J.P. KRAWIEC
- D. MERESSE

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 12 Novembre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Informatique** parcours **Information Technology for Smart and Sustainable Mobility (IT4SSM)** en formation **initiale et continue** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 7

Président du jury : E. GRISLIN

Membres du jury :

- R. BELLOUM
- V. DELCROIX
- A. E. GARCIA
- C. KOLSKI
- L. MUNOZ
- S. NIAR
- K. OLIVEIRA
- H. OUARNOUGHI

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER International Transport et Energie** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7 à 10

Président du jury : Philippe CHAMPAGNE


Membres du jury :

- Jérémy BASLEY
- François BEAUBERT
- Véronique DELCROIX
- Frédéric JENOT
- Céline MORIN
- Hakim NACEUR
- Delphine NOTTA-CUVIER

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 7 octobre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Informatique** parcours **Sciences et Technologies de Métavers - STM** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 7

Président du jury : Mourad ABED

Membres du jury :

- Nesrine DARRAGI
- Mona DENDEN
- Makram MESTIRI
- Delphine RICHEZ
- Robert TOMCZAK
- Charles YAAKOUB

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 12 Novembre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Nutrition et Sciences des Aliments** parcours **MQRBPFA** en formation **initiale, continue et par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 7

Président du jury : Jean-Christophe HORNEZ

Membres du jury :

- Sandra BEANEY
- Franck BOUCHART
- Frédéric DUMONT
- Jean-Christophe HORNEZ
- Joseph GELABERT
- Wafa MIHOUBI

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

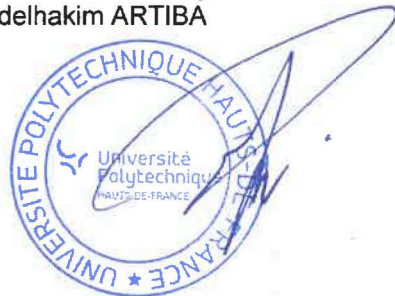
Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 21 novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Qualité, Hygiène, Sécurité** parcours **ENE, MOAS, SSF** en formation **initiale, continue et par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 8

Président du jury : Serge Debernard

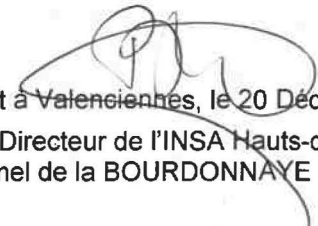
Membres du jury :

- Jean-François Desenfant
- Samuel Dupont
- Michel Jaremczak
- Jane Lauro
- Pierre Loslever
- Bruno Ménart
- Jean-Luc Menet
- Antonio Pinti
- Olivier Sénéchal
- Eric Winter

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 20 Décembre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Arnel de la BOURDONNAYE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Génie Civil** parcours **GCAU** en formation **par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 9

Président du jury : Pascal TONARELLI

Membres du jury :

- Abdelkader BOULEKBACHE
- Hafida BOULEKBACHE
- Chrysis CATEZ
- Eric HENRY
- Smail KHAINNAR
- Jean-Philippe KRAWIEC
- Mei MENASSEL
- Hervé STACHOWIAK

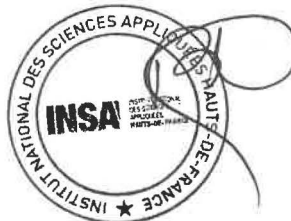
Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 12 Novembre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Génie Civil** parcours **GCAU** en formation **initiale et continue** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 9

Président du jury : Pascal TONARELLI

Membres du jury :

- Abdelkader BOULEKBACHE
- Hafida BOULEKBACHE
- Chrysis CATEZ
- Eric HENRY
- Abdessalam HIJAB
- Smail KHAINNAR
- Jean-Philippe KRAWIEC
- Mei MENASSEL
- Hervé STACHOWIAK

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 12 Novembre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Transports, Mobilité, Réseaux** parcours **Ingénierie Mécanique - C2MCAO** en formation **initiale et par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 8

Président du jury : André DUBOIS


Membres du jury :

- Bruno BENNANI
- Cédric HUBERT
- Franck MASSA
- Tarik SADAT
- Jean-Jacques SANTIN
- Héloïse THOMAS

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 4 octobre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Transports, Mobilité, Réseaux** parcours **Ingénierie Mécanique - C2MCAO** en formation **initiale et par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 9 et 10

Président du jury : André DUBOIS


Membres du jury :

- Jean-Dominique GUERIN
- Grégory HAUGOU
- Cédric HUBERT
- Franck MASSA
- Jean-Jacques SANTIN
- Héloïse THOMAS
- David UYSTEPRUYST

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 4 octobre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER AMINJ** parcours **Ingénierie des Systèmes Images et Sons** en formation continue et par apprentissage pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7, 8, 9, 10

Président du jury : François-Xavier COUDOUX


Membres du jury :

- Caroline GUILLAUME-BLAYDES
- Alexis HELOIR
- Renan MOUREN
- Michel POMMERAY
- Philippe THOMIN
- Mickael WEBER

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 20 Décembre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER AMINJ** parcours **Postproduction** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7, 8, 9, 10

Président du jury : François-Xavier COUDOUX

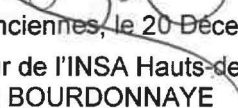
Membres du jury :

- Caroline GUILLAUME-BLAYDES
- Alexis HELOIR
- Renan MOUREN
- Michel POMMERAY
- Philippe THOMIN
- Mickael WEBER

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 20 Décembre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER AMINJ** parcours **Production** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7, 8, 9, 10

Président du jury : François-Xavier COUDOUX

Membres du jury :

- Caroline GUILLAUME-BLAYDES
- Alexis HELOIR
- Renan MOUREN
- Michel POMMERAY
- Philippe THOMIN
- Mickael WEBER

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Valenciennes, le 20 Décembre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Ingénierie de la Chimie et des Matériaux** en formation par **apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7, 8, 9, 10

Président du jury : Mohamed RGUITI


Membres du jury :

- Mohamed BEN ACHOUR
- Philippe CHAMPAGNE
- Christian COURTOIS
- Frédéric JENOT
- Marie LASGORCEIX
- Anne LERICHE
- Yannick LORGUILLOUX
- Cyrille MERCIER
- Carole MONTEVERDE-PIROTTE
- Arnaud TRICOTEAUX

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 20 décembre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Ingénierie de la Chimie et des Matériaux** en formation **initiale et continue** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 8

Président du jury : Philippe CHAMPAGNE

Membres du jury :

- ALBERT-MERCIER C.
- COURTOIS C.
- DESANGLOIS F.
- DOLLET M.
- DUQUENNOY M.
- HAUGOU G.
- HORNEZ JC.
- JENOT F.
- LEBECQ I.
- LIBERT C.
- LORGUILLOUX Y.
- NASSAR G.
- OUAFTOUH M.
- RGUITI M.

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 14 octobre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Ingénierie de la Chimie et des Matériaux** en formation **initiale et continue** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 9 et 10

Président du jury : Philippe CHAMPAGNE

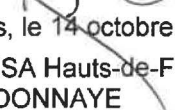
Membres du jury :

- ALBERT-MERCIER C.
- BEN ACHOUR M.
- COURTOIS C.
- DESANGLOIS F.
- DOLLET M.
- JENOT F.
- LEBECQ I.
- LASGORCEIX M.
- LORGUILLOUX Y.
- OUAFTOUH M.
- RGUITI M.

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 14 octobre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Matériaux, Contrôle, Sécurité** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7 et 8

Président du jury : OUAFTOUH Mohammadi

Membres du jury :

- ALBERT-MERCIER C.
- CHAMPAGNE P.
- COURTOIS C.
- DESANGLOIS F.
- DOLLET M.
- DUQUENNOY M.
- HAUGOU G.
- HORNEZ J.C.
- JENOT F.
- LEBECQ I.
- LIBERT C.
- LORGOUILLOUX Y.
- MOULIN E.
- NASSAR G.
- RGUITI M.
- XU W.J.

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 25 octobre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Abdel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Sciences et Génie des Matériaux** parcours **Matériaux, Contrôle, Sécurité** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 9 et 10

Président du jury : OUAFTOUH Mohammadi

Membres du jury :

- ALBERT-MERCIER C.
- BEN ACHOUR M.
- CARLIER J.
- CATTAN E.
- CHAMPAGNE P.
- CHEHAMI L.
- COURTOIS C.
- DESANGLOIS F.
- DOLLET M.
- JENOT F.
- LEBECQ I.
- NASSAR G.
- RGUITI M.

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 25 octobre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Informatique** parcours **TNSID** en formation **initiale et continue** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 7, 8, 9 et 10

Président du jury : Antoine GALLAIS

Membres du jury :

- Emmanuel ADAM
- Antoine GALLAIS
- Youcef IMINE
- Christophe KOLSKI
- René MANDIAU

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 12 Novembre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats** parcours **E-Logistique** en formation **initiale, continue et par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 9

Président du jury : Yassin El Hillali

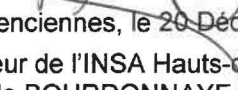
Membres du jury :

- Abdelghani Bekrar
- Patrice Caulier
- Tarik Chargui
- Yassin El Hillali
- Mustapha Ratli
- Héloïse Thomas

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 20 Décembre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Génie Civil** parcours **IN2C** en formation **continue** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 9 et 10

Président du jury : Pascal TONARELLI

Membres du jury :

- S. BEANEY
- A. BOULEKBACHE
- H. BOULEKBACHE
- E. HENRY
- J.P. KRAWIEC
- D. MERESSE

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 12 Novembre 2024

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Informatique** parcours **Sciences et Technologies de Métavers - STM** en formation **initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 9

Président du jury : Mourad ABED


Membres du jury :

- Nesrine DARRAGI
- Mona DENDEN
- Soufiane DOUMIA
- Makram MESTIRI
- Mériem KHADHAR
- Robert TOMCZAK

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 21 Novembre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE

Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Nutrition et Sciences des Aliments** parcours **MQRBPFA** en formation **initiale, continue et par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 9

Président du jury : Jean-Christophe HORNEZ

Membres du jury :

- Sandra BEANEY
- Franck BOUCHART
- Frédéric DUMONT
- Jean-Christophe HORNEZ
- Joseph GELABERT
- Timothée KOEBEL

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

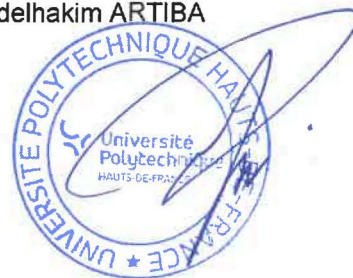
Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 21 novembre 2024

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA



Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Qualité, Hygiène, Sécurité** parcours **ENE, MOAS, SSF** en formation **initiale, continue et par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestres : 9 et 10

Président du jury : Serge Debernard


Membres du jury :

- Jean-François Desenfant
- Jane Lauro
- Damien Leulier
- Jean-Luc Menet
- Yves Mineur
- Pascale Sautejeau
- Olivier Sénéchal
- Arnaud Tison
- Frédéric Vanderhaegen
- François Verheyde
- Eric Winter

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement de l'INSA Hauts-de-France au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur et le Secrétaire Général de l'INSA Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté.


Fait à Valenciennes, le 20 Décembre 2024
Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France
Armel de la BOURDONNAYE